

Le 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska reprise le mardi 8 décembre 2020 à 20 h 45, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-12-182

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par Monsieur Paul Thériault qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2020-10 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021.

Le conseiller Monsieur Paul Thériault dépose le projet de règlement 2020-10 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021.

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DANS LE CADRE DU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Louise Hémond ainsi que Messieurs Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2020-12-183

SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les employés municipaux reçoivent une augmentation salariale pour compenser l'augmentation du coût de la vie, soit deux pourcents (2 %) de plus et ce, à compter du 1er janvier 2021.

2020-12-184

FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 inclusivement.

2020-12-185

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de délégation de compétence en sécurité incendie à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Germain et Saint-Bruno-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska dans ladite entente à mettre à la disposition de la Ville de Saint-Pascal, sans frais, le terrain et le bâtiment nécessaires sur son territoire pour l'opération du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la convention de bail soumise par la Ville de Saint-Pascal à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT le bail existant entre la Ville de Saint-Pascal et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska en regard de la caserne incendie de Sainte-Hélène-de-Kamouraska dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **DE** ratifier les termes et conditions du bail à intervenir avec la Ville de Saint-Pascal ;
- **DE** mandater Madame Louise Hémond, mairesse et Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, ledit bail.

2020-12-186

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA EST – EXERCICE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve le rapport financier de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est pour l'année 2019, pour des revenus de vingt-six mille onze dollars (26 011 \$) et des dépenses de cinquante-quatre mille six cent trente-neuf dollars (54 639 \$) produisant ainsi un déficit de vingt-huit mille six cent vingt-huit dollars et vingt-cinq cents (28 628,25 \$). La contribution de la municipalité correspond à 10 % du déficit, soit deux mille huit cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (2 862,83 \$).

2020-12-187

CONTRAT AVEC LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE POUR L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM EN EN 2021, 2022 ET 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mac Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présent ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre présentée par Les Aménagements Lamontagne pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium (abat-poussière) au coût fixe de 0,365 ¢/litre pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

2020-12-188

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU CLUB DE SKI DE FOND «LES PENTES OUF»

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les activités de loisirs et de sport en plein air sont fortement encouragées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'achat de 18 ensembles de ski de fond afin de rendre la pratique de ce sport accessible à toute sa population ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond «Les pentes ouf» de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'est montré intéressé à offrir le passage gratuit aux hélénoises et aux hélénois, en contrepartie d'un soutien de la part de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal s'engage à remettre au Club de ski de fond «Les pentes ouf» trois mille dollars (3 000 \$) en 2020 et mille cinq cent dollars (1 500 \$) respectivement en 2021 et 2022, en contrepartie de la gratuité de l'accès aux pentes de ski de fond durant ces mêmes années, pour les citoyennes et citoyens de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2020-12-189

PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire n'est pas du tout favorable à la tenue de la guignolée, et par conséquent, prive la possibilité d'une importante entrée de fonds pour les organismes bénévoles qui prennent en charge l'organisation de l'activité des paniers de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE, en plus, le milieu d'entraide bénévole est grandement secoué, voire démobilisé, par la situation sanitaire et interpelle le milieu municipal pour un assurer maintien temporaire (cette année) de l'activité de paniers de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire affecte à différents niveaux plusieurs citoyens et que certains, pour plusieurs raisons, n'ont pu bénéficier du filet social mis en place par l'aide gouvernementale ;

ATTENDU QU'une action collective concertée de plusieurs municipalités, accompagnée par le CISSS, a été initiée et qu'une demande en ce sens a été déposée au FUAC (Fonds d'urgence pour l'appui communautaire), mais que le milieu entend se mobiliser et s'organiser nonobstant la réception de cet appui ;

ATTENDU QUE Moisson Kamouraska recevra les denrées et les fonds recueillis jusqu'au 20 décembre, confectionnera les paniers de Noël et en assurera la distribution en collaboration avec les ressources locales dans le respect des mesures sanitaires ;

ATTENDU QUE l'activité de paniers de Noël prend cette année tout son sens de solidarité et de réconfort ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'ACCORDER un don au montant de mille cinq cent dollars (1 500 \$) au Comité Partage de Sainte-Hélène (Fabrique de Sainte-Hélène) pour offrir des paniers de Noël aux citoyens et familles de la municipalité.

2020-12-190

APPUI AU REGROUPEMENT JUSTICE POUR JOYCE

ATTENDU QUE suite au décès de madame Joyce Echaquan survenu le 28 septembre dernier à l'hôpital de Joliette, nous tenons à souligner notre appui à toutes les communautés autochtones qui luttent pour faire reconnaître l'existence du racisme systémique à l'intérieur de nos institutions et dont ils sont victimes depuis trop longtemps ;

ATTENDU QUE lorsque nous nous présentons dans un centre hospitalier, une clinique ou un dispensaire de soins de santé, nous sommes en droit de s'attendre à être traités comme un être humain peu importe la couleur de notre peau, peu importe nos croyances ou nos origines ;

ATTENDU QU'il est inconcevable qu'en 2020 les peuples autochtones soient encore victimes de racisme et cela au cœur même de nos institutions dont l'objectif ultime est pourtant de servir les citoyens sur une base égalitaire et surtout dans le respect de ce qu'ils sont des êtres humains ;

ATTENDU QUE le problème du racisme systémique présent dans nos institutions n'est pas que la responsabilité de nos gouvernements, mais que nous sommes tous et toutes responsables de cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska condamne le racisme sous toutes ses formes dont les peuples autochtones sont victimes et demande à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en action toutes les mesures jugées nécessaires pour appliquer les recommandations de la Commission Viens ainsi que d'intervenir auprès du gouvernement Canadien afin que la Loi sur les Indiens (Indian Act) provenant d'un passé colonial et rédigée par des législateurs racistes soit abrogée et remplacée par une loi qui tienne compte de la réalité des peuples autochtones et surtout qu'elle soit rédigée avec la participation de leurs représentants légitimes.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée de la circonscription de la Côte-du-Sud, Madame Marie-Ève Proulx, au Président de l'Assemblée nationale du Québec, Monsieur François Paradis, ainsi qu'au Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Monsieur Ghislain Picard, à toutes les municipalités du Kamouraska, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale.

2020-12-191

DEMANDES DE COMMANDITES

Aucune demande ce mois-ci.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2020-12-192

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 696,25 \$
- Liste des comptes à payer :	55 433,74 \$
- Salaires et allocations de dépenses de novembre 2020 :	<u>17 369,79 \$</u>
TOTAL :	78 499,78 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de novembre 2020.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-193

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire